



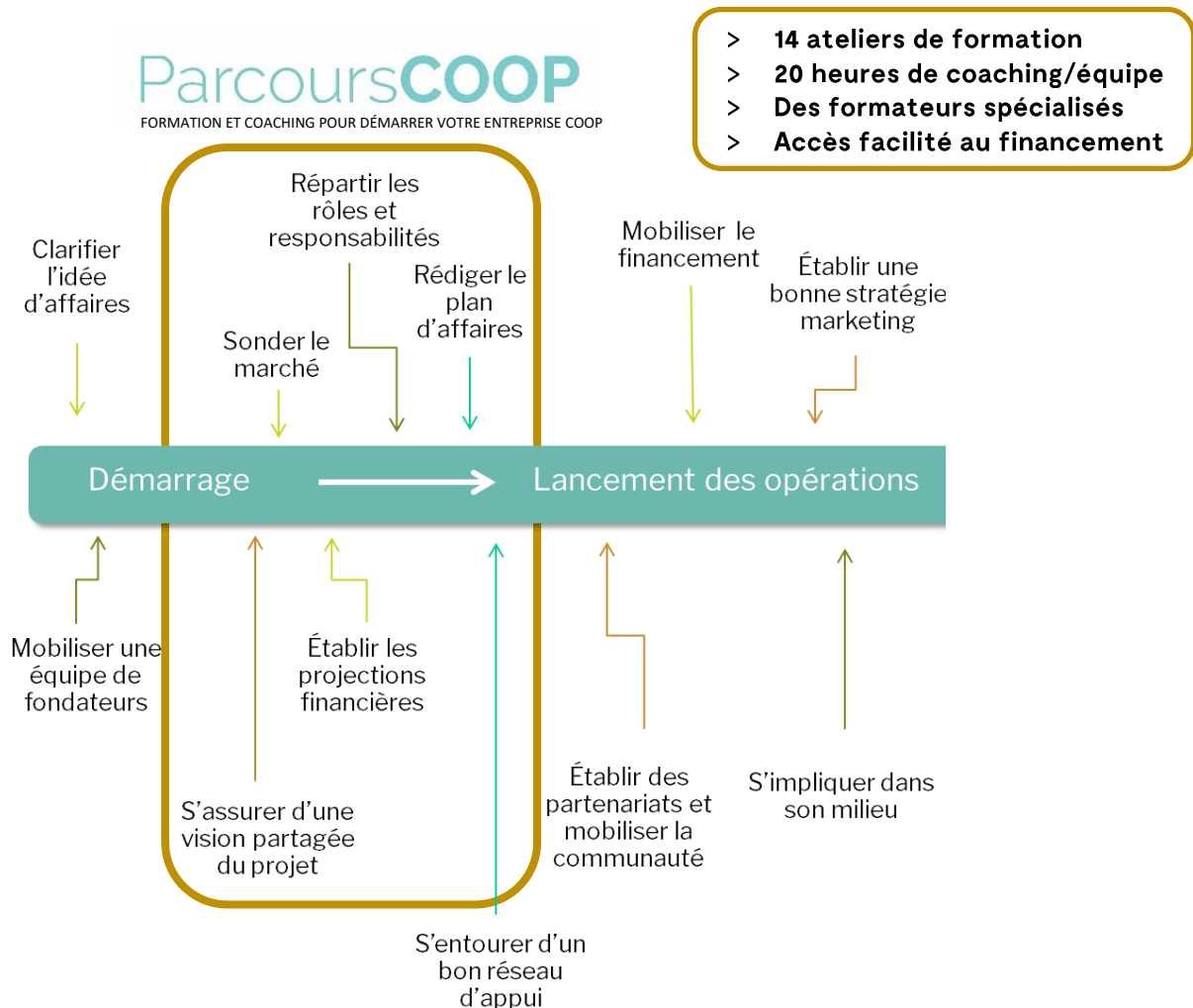
## Processus d'inscription au Parcours COOP

### Qu'est-ce que le Parcours COOP et quand le suivre?

Le Parcours COOP est conçu pour amener les groupes à faire une réflexion stratégique sur leur projet et réaliser la rédaction d'un plan d'affaires.

Le Parcours COOP s'adresse principalement à des groupes en phase de démarrage (c'est-à-dire, avant le lancement des opérations). Toutefois, des coopératives ayant déjà lancé leurs activités économiques mais désirant prendre un pas de recul et mieux planifier leur développement peuvent aussi y trouver leur compte. Le plan stratégique n'en sera que plus précis et réaliste.

Le Parcours COOP permet également à des travailleurs désirant acquérir l'entreprise qui les emploie de faire un plan stratégique de relance visant le transfert de propriété et le développement de l'entreprise sous forme coop.





## Combien d'heures faut-il investir

Outre la participation aux ateliers de formation, l'implication des groupes est estimée entre 3 et 7 heures par semaine. Ainsi chaque semaine, le groupe pourra rédiger une portion du plan d'affaires pour disposer au terme du Parcours COOP d'un plan d'affaires complet prêt à présenter aux financiers.

Pour arriver à une rédaction de plan d'affaires complète en 4 mois seulement, il faut pouvoir respecter ce rythme soutenu tout au long du Parcours.

## Le coût

Bien que le programme ait une valeur d'environ 3 000\$, le frais chargé aux équipes est de 650\$+tx. Le coût chargé à l'équipe de promoteur est possible grâce à une entente avec la Ville de Montréal, Desjardins, Emploi-Québec et le MEI/CQCM.

## Le paiement

Au moment de l'inscription, avant le 21 octobre, 25% du coût devra être payé, soit 162,50\$+tx.

La balance devra être payé avant le 25 novembre, soit 487,5\$+tx.

Veuillez communiquer avec Lise Beaulieu, [info@reseau.coop](mailto:info@reseau.coop), pour tout ce qui concerne la facturation et les paiements.

## Processus d'inscription

1 – Suivre la [formation d'introduction gratuite C'est quoi une COOP?](#) et compléter la Boussole entrepreneuriale

### Prochaines formations

- > 22 septembre
- > 23 septembre (en Anglais)
- > 20 octobre

2- Prendre rendez-vous avec Erika, [erika.gaudreault@reseau.coop](mailto:erika.gaudreault@reseau.coop), pour vérifier l'admissibilité du projet et valider la forme juridique

### Admissibilité

- > Projet de coopérative gérée significativement par les travailleurs (coop de travail, de solidarité ou producteurs-artisans)
- > Minimum 3 membres
- > Projet d'affaires clair
- > Avoir la disponibilité de s'engager dans ce processus

3- Compléter les tests PAIE et Vision partagée qu'Erika vous fera parvenir



4- Entrevue avec Isabel pour vous faire part des commentaires des tests, répondre à vos questions concernant le Parcours COOP et confirmer votre participation

5- Signer le contrat d'accompagnement et effectuer le premier paiement

## **Dates importantes :**

Date limite d'entrevue : 14 octobre

Date limite d'inscription : 21 octobre

Date de début du Parcours : 4 novembre

Date limite pour le 1<sup>er</sup> versement de 25% (non-remboursable) : 4 novembre

Date limite d'abandon sans charge supplémentaire: 24 novembre

Date limite pour le paiement final (75 %) : 25 novembre

\* Si le groupe abandonne le Parcours COOP après cette date, aucun remboursement possible. La totalité du forfait (650 \$+tx) sera chargé au groupe. Toutefois, il pourra poursuivre le Parcours COOP à la prochaine cohorte sans autre frais et utiliser la banque d'heures de coaching personnalisé.

\*\* Au-delà des 20 heures de coaching inclus au Parcours COOP, le Réseau COOP facturera les heures supplémentaires de coaching au tarif de 35 \$/hr.

Pour plus d'informations, communiquez avec Erika Gaudreault :

[erika.gaudreault@reseau.coop](mailto:erika.gaudreault@reseau.coop)

514.526.6267 #30